

## **Retraites : le gouvernement et le patronat sont contents...**

### **Le congrès de la CFDT se prononce pour l'allongement de la durée de cotisation !**

Un amendement proposé par le syndicat Interco (fonctionnaires) de Seine-Maritime proposait de supprimer la référence à un allongement de la durée de cotisation (aujourd'hui fixée à 40,5 ans, 41 ans en 2012) dans le "projet alternatif" de réforme des retraites inclus dans le projet de résolution présenté au congrès par la direction de la CFDT. Il n'a recueilli que 41,1% des voix. A 58,9%, le congrès de la CFDT l'a repoussé jeudi 10 juin après-midi comme le lui demandait la direction nationale qui se retrouve dans nombre des pistes de la réforme Sarkozy. Autre argument : la CFDT veut rester cohérente avec la réforme de 2003, qu'elle avait soutenue à l'époque, et dont la principale mesure prévoyait déjà un allongement de la durée de cotisation.

### **Le congrès de la CFDT se prononce pour en finir avec notre Code des Pensions !**

Dans un autre vote, le congrès s'est prononcé pour "le rapprochement à terme des régimes du public et du privé" comme le préconise également le gouvernement... Selon François Chérèque, ce dernier vote est « le vote le plus important de la journée » car « les militants ont prouvé qu'ils se retrouvent tous derrière l'idée que le système actuel est obsolète ». Mais si, vous avez bien lu : le Code des pensions de la Fonction Publique, qui est constitutif de notre statut de fonctionnaire d'Etat est un "système obsolète" ! Ainsi pour la CFDT sont obsolètes le calcul sur la base des 6 derniers mois, la pension de réversion pour les veuves et les veufs, les majorations familiales, l'obligation pour l'Etat d'inscrire dans la Dette publique les retraites des fonctionnaires... !

**La première réponse à ce programme réactionnaire,  
c'est d'affirmer par la grève le 15 juin :  
retrait de la contre-réforme !**